

N° 6/5.07

PREAVIS N° 6/3.07

OCTROI, DES 2007, D'UNE SUBVENTION ANNUELLE DE CHF 100'000.00 AU CINEMA ODEON

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Votre commission chargée de l'étude de cette demande de subvention s'est réunie le 29 mars 2007. Elle était composée de Mmes Rita WYSS, Rose-Antoinette NGO PEM LISSOUK, Sylvie MOREL (en remplacement de M. Philippe Deriaz), et de MM. Rémy DELALANDE, Jürg KIRCHHOFER, Nicola LOFOCO, Laurent PELLEGRINO, Pompilio URSO et du rapporteur soussigné Vincent JAKUES. Nous remercions M. le Syndic Eric VORUZ pour les explications qu'il nous a transmises lors de notre séance.

1 PREAMBULE

Notre commission s'est réunie suite au dépôt du préavis de la Municipalité cité en titre, répondant à la décision du Conseil communal du 4 octobre 2006 de refuser la suppression de la taxe sur les divertissements, par l'octroi d'une subvention proportionnée et modérée.

2 HISTORIQUE

Pour bien comprendre les enjeux, un rappel historique est nécessaire. En février 1990, la Municipalité de Morges présente au Conseil communal une demande de crédit de CHF 350'000 à titre de participation communale au maintien d'un cinéma à Morges, ainsi qu'une demande de couverture de déficit de CHF 60'000 par année dès 1990 et jusqu'en 1999 (préavis 1/2.90). Ces investissements importants ont permis la rénovation des lieux et la création d'une seconde salle, Odéon 2, et ont ainsi permis la poursuite de l'exploitation des cinémas morgiens.

En 2003, les Cinémas Odéon sont repris par la Société Europlex Cinémas à Lausanne. C'est à cette époque que la Municipalité réintroduit la taxe sur les divertissements.

En 2006, la Société Europlex est rachetée par Europalaces, qui ne s'intéresse d'ailleurs qu'aux multisalles de la région. Les cinémas morgiens ne sont pas concernés par la transaction et leur avenir devient incertain. Des tractations semblent sur le point d'aboutir avec la Société Cinérive, mais c'est finalement l'entreprise genevoise World-Dreams SA, dirigée par M. Palmolino Esposito, qui reprend l'exploitation des Cinémas Odéon.

3 PROPOSITION DE LA MUNICIPALITE

La subvention proposée est calculée sur la moyenne des revenus de la taxe sur les divertissements de ces dernières années. Cette subvention permettrait les stratégies suivantes à l'exploitant :

- pratiquer une politique tarifaire plus avantageuse (CHF 15 au lieu de CHF 17 par exemple)
- diversifier la programmation par la diffusion de films variés (cinéma d'auteur, avant-premières, versions originales, productions commerciales)
- permettre le maintien du Club La Lanterne Magique à Morges, et accueillir pourquoi pas le Ciné-Club.

4 QUESTIONS DE LA COMMISSION

Parmi les questions soulevées par les commissaires, celle de la politique d'autres communes dans ce domaine a retenu notre attention. On constate que la plupart des communes concernées ne perçoivent pas de taxe sur les divertissements, et offrent un soutien à des manifestations ponctuelles ou associatives. (Voir annexe au présent rapport).

La question du bail et de la structure de la société de l'exploitant a été posée; il y a été répondu comme suit par M. Esposito : *Concernant le bail à loyer pour le cinéma Odéon, effectivement nous avons un bail de 5 ans. Nous employons au cinéma Odéon 8 personnes entre les projectionnistes, caissiers/bar, nettoyeurs, notre politique concernant les salaires fixe un taux d'occupation à 100%, soit 42 heures par semaines (5 jours par semaines en moyenne, selon durée du film ou vacances). Pour les remplacements, ce sont des salaires horaires que nous appliquons.*

5 DISCUSSION

Deux réserves ont été émises au projet. La première est un constat : la subvention, en s'appliquant à l'ensemble des activités et des projections, soutient également les films commerciaux à gros budget; la seconde est la conséquence d'une faillite de l'exploitant sur notre subvention; il est clair que le montant engagé pour l'année pourrait alors être perdu.

Cela dit, la commission reconnaît largement la nécessité d'un soutien et dresse une analyse positive de la situation : conserver une activité de loisirs et de culture à Morges, inciter la population à rester dans notre ville pour aller au cinéma (réduction des transports), pratiquer une politique des prix plus familiale, offrir de la diversité sur les écrans, considérer aussi le cinéma comme une offre touristique en saison, pérenniser une activité fortement concurrencée par les magasins de locations de DVD (et même par le piratage) et pouvoir agir par le biais d'une subvention modulable et raisonnable.

6 CONCLUSION

C'est à l'unanimité que la commission souhaite soutenir l'activité du Cinéma Odéon. Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'octroyer, dès 2007, une subvention annuelle de CHF 100'000.00 au Cinéma Odéon.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Vincent Jaques

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 2 mai 2007.